

Résister à la justice :

Les rapports de pouvoirs entretenus entre le prince et la partie intéressée dans les rémissions
(Brabant, xvi^e et xvii^e siècles).

Aux xvi^e et xvii^e siècles, les rémissions s'accordent par milliers dans les Pays-Bas bourguignons, notamment en Brabant. Les lettres de rémission sont des actes de grâce accordées par le souverain ou un seigneur afin de pardonner un crime¹. Elles sont accordées pour des homicides dans une écrasante majorité. Elles sont le vecteur de la monopolisation de la gestion de ce crime par le pouvoir du prince et de l'État². Face à cette préemption par le prince d'une affaire précédemment gérée « sous seing privé » — pour faire bref —, on note l'existence de certaines résistances à la justice et à la construction de l'État moderne qui se confondent ici. On constate ces résistances successivement dans l'opposition de la partie intéressée de la victime au retour du coupable dans son pays, dans les variations et les motivations de la fuite de ce dernier hors du pays et dans le contexte particulier des guerres de religion.

Le refus de la partie intéressée

La fuite du suppliant

Le contexte des guerres de religion

Le croisement des données : temps long, temps court

In fine, nous sommes donc face à une triple évolution : alors que le nombre de lettres qui mentionnent la conclusion préalable d'une paix à partie reste constant, le nombre de suppliants qui mentionnent leur fuite baisse régulièrement. En plus de ces évolutions lentes, on notera la tentative, ponctuelle, de certaines parties intéressées de s'opposer à la remise du pays à l'impétrant par le prince, tentative qui se solde par un échec et qui montre une dernière (?) résistance d'une partie de la population à la justice princière dans le cadre de la gestion de l'homicide.

¹ « La lettre de rémission est un acte de la Chancellerie par lequel le roi octroie son pardon à la suite d'un crime ou d'un délit, arrêtant ainsi le cours ordinaire de la justice, qu'elle soit royale, seigneuriale, urbaine ou ecclésiastique », C. Gauvard, *De grace especial. Crime, État et Société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, p. 63.

² Notre corpus est composé des rémissions accordées en Brabant dont on conserve plus de 2000 copies et plus de 5000 mentions entre 1499 et 1633.